



Soccer novice (U5 & U6)

Responsabilités et directives des entraîneurs

- Chaque entraîneur devrait se trouver un ou deux assistants. En cas de difficulté, demandez l'aide du directeur de catégorie.
- Les entraîneurs et assistants doivent avoir un passeport de l'ARSRS. Pour l'obtenir, renseignez-vous au directeur de catégorie. Le passeport inclut une couverture d'assurances.
- Demander aux parents de remplir la fiche médicale. S'il manque des copies, le formulaire est disponible sur le site internet.
- Pour les réservations de terrains de pratique, vous devez vous adresser à votre directeur de catégorie. C'est lui qui fournira les demandes consolidées de toute la catégorie. Vous devez fournir trois (3) choix de disponibilité. Ne spécifiez pas de demande pour un terrain en particulier, nous ne pouvons gérer ce niveau de demande.
- Les entraîneurs doivent recruter des parents bénévoles dans l'équipe pour aider au tournoi de St-Hubert qui se tient en début de juillet. Le tournoi est une gigantesque levée de fonds qui aide à maintenir au minimum les frais d'inscription. Il n'est pas possible sans l'aide de trois ou quatre bénévoles par équipe.
- L'entraîneur doit s'assurer de se faire remplacer, normalement par un de ses assistants ou un parent de l'équipe, s'il doit s'absenter.
- L'entraîneur reçoit un sac avec de l'équipement, il doit l'apporter aux match/pratiques, ou s'assurer que quelqu'un prendra cette responsabilité lorsqu'il est dans l'impossibilité de le faire lui-même. Dans le cas des entraîneurs U4, les matchs se joueront avec des petits buts portatifs, chaque entraîneur doit prendre en charge de conserver un but et l'apporter chaque semaine (ils doivent s'assurer de le confier à quelqu'un d'autre s'ils doivent s'absenter).
- Avant un match ou une pratique, l'entraîneur doit s'assurer qu'un parent inspectera le terrain et les buts pour s'assurer que son usage ne comporte aucun risque. Par exemple, les cailloux, vitre cassée, trous, but mal fixé peuvent constituer un risque d'accident. Veuillez signaler toute anomalie au club par le biais de votre directeur.
- Lire et respecter le code de déontologie, disponible sur le site internet. En tout temps, l'entraîneur doit être un modèle de comportement devant les petits. Respectueux de tous, calme, attitude sportive, jamais de paroles blessantes.
- À la fin de la saison, trois matchs avant la fin, chaque entraîneur doit fournir une évaluation des joueurs de son équipe. Cette formalité est nécessaire pour pouvoir aider à balancer chaque année les équipes.

Responsabilité des parents

- Un parent doit être présent en tout temps aux matchs et pratiques
- S'assurer que son enfant a tout son équipement (protège-tibia recouvert par des bas de soccer, bouteille d'eau, crème solaire, chasse moustique, imperméable, ballon)
- Lire et respecter le code de déontologie, disponible sur le site internet. En tout temps, les parents doivent être des modèles de comportement devant les petits. Respectueux de tous, calmes, attitude sportive, jamais de paroles blessantes.

Communications

- Pour toute question, la première personne à qui l'entraîneur doit s'adresser est son directeur de catégorie. Cela, permet au directeur de prendre de l'expérience, cela lui permet d'être au courant de ce qui se passe dans sa catégorie, et surtout, en respectant la structure, cela évite de surcharger les membres du comité.

- De la même façon, c'est l'entraîneur qui doit être l'intermédiaire entre les parents et le directeur de catégorie. Il doit éviter de donner les coordonnées des directeurs et/ou membres du comité aux parents. Si la question concerne une autre catégorie, elle doit passer par la structure, ou être adressée soit par courrier sur le site Internet ou par la boîte vocale.

Documents

- Des copies de la plupart des documents existent sur notre site internet, notamment, permis de voyage, fiche médicale, réclamations d'assurances et bien d'autres (onglet Ligues/Récréatif). Donnez-vous la peine d'explorer le site.

Température

- Le soccer se joue au soleil ou sous la pluie. En cas de pluie, prévoyez en début et en fin de saison un imperméable si la température est froide. Rendez-vous au terrain, il ne pleuvra peut-être plus à l'heure de début du match. Débutez le match, au pire, jouez seulement une demie.
- En présence d'éclairs ou de condition climatique extrême, le match est suspendu pour une période pouvant aller jusqu'à 20 minutes. Après ce délai, la décision d'annuler le match sera prise conjointement avec les deux entraîneurs. Les matchs annulés pourront être repris sur les périodes de pratiques, ils ne sont pas recédulés par le club.
- En cas de température très chaude et humide, les matchs se jouent quand même, les entraîneurs doivent, au besoin prévoir des pauses.

Équipement

- Les joueurs doivent porter, aux pratiques et aux matchs, des protège-tibias en matière rigide. Les souliers de soccer à crampons sont suggérés mais non obligatoires. Ces deux équipements ne sont pas fournis par le club.
- Le club fournit à chaque joueur un chandail aux couleurs de l'équipe et un short, c'est l'entraîneur qui doit les distribuer en début de saison et les ramasser à la fin pour les remettre au club.
- Le club donne aussi un ballon et une paire de bas de soccer.
- Chaque parent doit fournir une bouteille d'eau à son enfant, le partage de bouteilles entre les enfants n'est pas permis.

Accidents

- Signalez tout accident au club par le biais du site internet en plus d'aviser le directeur de catégorie.
- L'affiliation à l'ARSRS inclut une couverture d'assurance qui couvre toute portion non couverte par les assurances personnelles des parents des joueurs. Le formulaire de réclamation est disponible sur le site internet.

Tournois

- Pour participer à des tournois, il vous faudra demander l'émission des passeports des joueurs. Pour les obtenir, renseignez-vous au directeur de catégorie. Prévoyez au moins deux (2) semaines de délai.
- Si vous participez à un tournoi en dehors du territoire de l'ARSRS, vous devrez obtenir un permis de voyage (env. 25\$). Le formulaire est disponible sur notre site internet. Celui-ci doit préalablement être autorisé par le club. L'ARSRS demande deux à trois jours ouvrables de délai.
- Invitez vos joueurs avant tout, s'ils ne veulent pas tous participer, vous pouvez inviter des joueurs des autres équipes en vous adressant aux autres entraîneurs.

Contacts

Site internet : www.soccerst-hubert.com / recreatif@soccerst-hubert.com

Boîte vocale : (450) 656-7622

N'oubliez pas, ce n'est qu'un jeu. La priorité est l'amusement et le développement des enfants!!!